

Lavaux, une terre de convergences

Autor(en): **Coutaz, Gilbert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **126 (2018)**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-954800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GILBERT COUTAZ

LAVAUZ, UNE TERRE DE CONVERGENCES

Du costé des Suysses il y a un territoire plaisant & gracieux, lequel est appelé Lavaud, & il croist la de fort bon vin, lequel on appelle vin de Rive, a cause qu'il croist le long du rivage du lac. Les princes de Savoye & l'evesque de Lausanne ont longuement possédé ceste terre jusques au temps de la guerre des Bourguignons.¹

Avec son évocation de Lavaux, le grand humaniste allemand Sébastien Münster inaugure une tradition littéraire qui perdurera à travers les siècles, complétée par les cartes qui incluront régulièrement dès 1552 la région de Lavaux dans son environnement géographique large. Il faudra néanmoins attendre la fin du XVII^e siècle pour disposer des premières représentations visuelles centrées sur elle.

Lavaux n'aurait pas connu le même développement et la reconnaissance internationale sans les apports extérieurs à ses terres. Ses seules forces n'auraient pas suffi. Brassages humains, économiques, financiers ou cohabitations confessionnelles et politiques caractérisent la constitution d'un vignoble de l'Antiquité à nos jours.

Lavaux surgit dans l'histoire en 1079, lorsque l'empereur Henri IV concède divers biens à l'évêque de Lausanne, Bourchard d'Oltingen, dont les successeurs constitueront un territoire d'un seul tenant dans le prolongement de l'aire viticole des Lausannois. Leurs Excellences de Berne, autre intervenant extérieur, n'oseront pas remettre en cause, entre 1536 et 1798, cet acquis de l'époque épiscopale ni son organisation.

D'une terre broussailleuse, penchant à pic dans le lac, lui offrant son miroir et son écran, Lavaux est devenu un terroir viticole essarté, étagé et quadrillé. C'est à l'initiative des évêques de Lausanne, les nouveaux seigneurs du lieu, que les ordres monastiques furent chargés dès le second quart du XII^e siècle d'exploiter ce coin de terre, en recourant à un plant de provenance autochtone, le Chasselas. Au nom des fragiles équilibres politiques, en particulier dans les bailliages communs de Grandson, Orbe-

¹ [Sébastien Münster], *Cosmographie universelle de tout le monde [...]*, Paris: Chez Michel Sonnius, (1^{re} éd. 1552), 1555, p. 384.

Échallens, engendrés par les guerres confessionnelles, les républiques de Berne et de Fribourg vont s'entendre sur le maintien à Lavaux, devenue terre protestante dès 1536, de propriétés appartenant à des institutions catholiques.

Sans les apports migratoires, la région de Lavaux aurait manqué de bras pour combler les déficits démographiques. Elle fut soumise à un vaste brassage de populations dont une grande partie des patronymes est empruntée à des familles de régions plus ou moins lointaines, comme le montre l'étude de Jean-Pierre Bastian dans ce volume².

Enfin, la rentabilité de la vigne bien supérieure à celle des champs incita de nombreuses communautés et familles à posséder des biens à Lavaux, sans y être domiciliées. Celles-ci ont été jusqu'au XIX^e siècle bien plus nombreuses que les propriétaires indigènes. Depuis une vingtaine d'années, la tendance tend à s'inverser, avec l'accaparement des terres par de grandes maisons viticoles. Rappelons par ailleurs que la vigne a failli disparaître dans le dernier quart du XIX^e siècle, à la suite de maladies cryptogamiques, toutes importées des États-Unis: mildiou, oïdium et phylloxéra, un redoutable puceron présent dans le vignoble vaudois dès l'été 1886. Elle résista par de nouvelles techniques de greffage des cépages et par des investissements importants provenant de toutes parts.

À la différence des siècles précédents, des mesures préventives de protection ont été décrétées de l'extérieur par des votations populaires et, depuis 2007, Lavaux a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec l'assentiment plus ou moins large des populations locales.

UNE PREMIÈRE IDENTITÉ TERRITORIALE DICTÉE EN 1079

Dans la querelle des Investitures, Bourchard d'Oltingen, évêque de Lausanne (1056-1089), prend le parti d'Henri IV. L'empereur qui en fit son chancelier le récompense en 1079 en lui donnant, entre autres biens, Lutry, Chexbres et Corsier près de Vevey. Ce geste de reconnaissance rare au Moyen Âge permit à l'évêque de Lausanne de construire un État épiscopal, disposant d'une forte assise territoriale autour de la capitale de son diocèse, que les autres terres reçues ultérieurement, Avenches, Lucens-Villarzel, Bulle-La Roche et Albeuve-Riaz, n'offraient pas en raison de leur dispersion³. Après 1400, au terme de son agrandissement, l'entité géopolitique était délimitée par deux rivières, la Veveyse à l'est et la Paudèze à l'ouest. Le lac en était la frontière naturelle au sud et le Jorat en formait la barrière fores-

² Jean-Pierre Bastian, « Les ouvriers lombards immigrés au XV^e siècle, socle patronymique des vigneronns de Lavaux d'aujourd'hui », in *RHV*, 126, 2018, pp. 65-73.

³ Cette donation est conservée sous forme d'un original, *Die Urkunden Heinrichs IV. (Heinrici Diplomata)*, Dietrich von Gladiss (éd.), in *Monumenta Germaniae Historica, Diplomata*, 6/1, Hannover, 1941, n° 311, pp. 409-410; voir Jean-Daniel Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale: la politique des évêques de Lausanne (IX^e-XIV^e siècle)*, Lausanne: BHV, 2000, pp. 126-128; 512-519 (BHV, 116).

tière au nord. La dimension économique duale, agricole et viticole, justifia l'extension du patrimoine initial de 1079, chaque communauté d'habitants dont celle de Puidoux, la plus aboutie, mêlant des caractéristiques lacustre, viticole, forestière et agricole.

Dans le contexte de leurs relations, l'évêque de Lausanne se servit de Lavaux pour contrer les volontés savoyardes de faire main basse sur le Pays de Vaud. Il n'est pas étonnant que ce soit également depuis le château de Glérolles, porte fortifiée de Lavaux, que Sébastien de Montfalcon tentera d'organiser, en 1536, la défense de ses possessions contre les Bernois.

L'APPORT DIRECT DES ORDRES MONASTIQUES

À l'évidence, la vigne n'est pas introduite dans le Pays de Vaud par la domestication des pentes de Lavaux. Dès l'époque romaine, elle est présente sur les bords du lac Léman. Les premiers témoignages écrits attestent la culture de la vigne à différents endroits de l'actuel canton de Vaud: dès 814, à Eclépens; en 901/902, à Lausanne; en 996, dans la région de La Côte; en 997 à Lutry. Autour de l'an mil, le vignoble vaudois apparaît déjà dans son cadre actuel, sans que nous puissions en mesurer l'importance. À en juger par les intervenants dans les actes épiscopaux du XII^e siècle, la vigne existe déjà à plusieurs endroits de Lavaux, notamment sur les replats et les terrains faciles d'accès. Les noms des familles de Blonay et de Grandson parmi les donateurs de vignes en 1142 aux moines de Montheron confirment cette situation. Des membres de la famille de Blonay cèdent également, en 1164, au couvent de Hautcrêt le droit de dîme sur leurs vignes dans le Dézaley.

S'inscrivant dans une période de renouveau du commerce et de renaissance urbaine, l'action conjuguée des évêques de Lausanne, en particulier de Guy de Maligny (1134-1143) et de saint Amédée de Clermont (1145-1159), d'une part avec les moines cisterciens de Hauterive (1138), de Hautcrêt (1141) et de Montheron (1142), d'autre part avec les prémontrés du Lac de Joux (vers 1140) et d'Humilimont (vers 1148), marquera le début du défrichement et du terrassement de Lavaux, selon des zones clairement délimitées. Le mouvement va s'étendre sur plusieurs siècles. Des moines bénédictins, dépendant de l'abbaye de Savigny-en-Lyonnais, étaient déjà organisés en communauté, à Lutry, entre 1087 et 1111.

L'emprise grandissante de la vigne sur les terres désertes est révélée par les premières mentions écrites des villages et des hameaux qui composent la terre de Lavaux, ce qui ne signifie pas le début d'une présence humaine à ces endroits. Fait notable, l'apparition de lieux à mi-distance entre les rives du lac et les hauteurs, dont le dernier d'une longue liste est Épesses en 1453: le toponyme évoque la présence de forêts et de taillis sur son sol. Si au Bas Moyen Âge, les prés ou les friches ont fortement reculé, il n'empêche que

le déboisement se poursuit encore au XVII^e siècle pour des questions économiques. La dureté topographique laissa, selon les périodes, de nombreuses vignes incultes⁴.

DES RÉALITÉS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES PLUS FORTES QUE LA RÉFORME

Dès 1228 au moins, la terre de Lavaux est partagée entre quatre paroisses : deux d'entre elles relèvent directement du décanat de Lausanne, soit celles de Lutry (Lutry et Savigny, après 1228) et de Villette (Villette, Cully, Grandvaux, Forel, Riex et Épesses); celle de Saint-Saphorin regroupe les villages de Saint-Saphorin, Rivaz, Chexbres et Puidoux, alors que Corsier-sur-Vevey, Chardonne, Corseaux et Jongny dépendent du décanat de Vevey⁵. Appliquant alors la coutume de Lausanne, elles confirment leur dépendance temporelle.

Contrairement à d'autres zones du Pays de Vaud, on passa sans heurts, en 1536, à la domination politique et confessionnelle bernoise, le château Saint-Maire, alors siège épiscopal, abritant désormais le bailli de Lausanne. En Lavaux, les structures territoriale et administrative restèrent identiques, sans porter atteinte au nouvel ordre. Il faudra attendre les années 1810-1829 pour que le cadre paroissial disparaisse au profit de seize communes qui occuperont le vignoble du Lavaux.

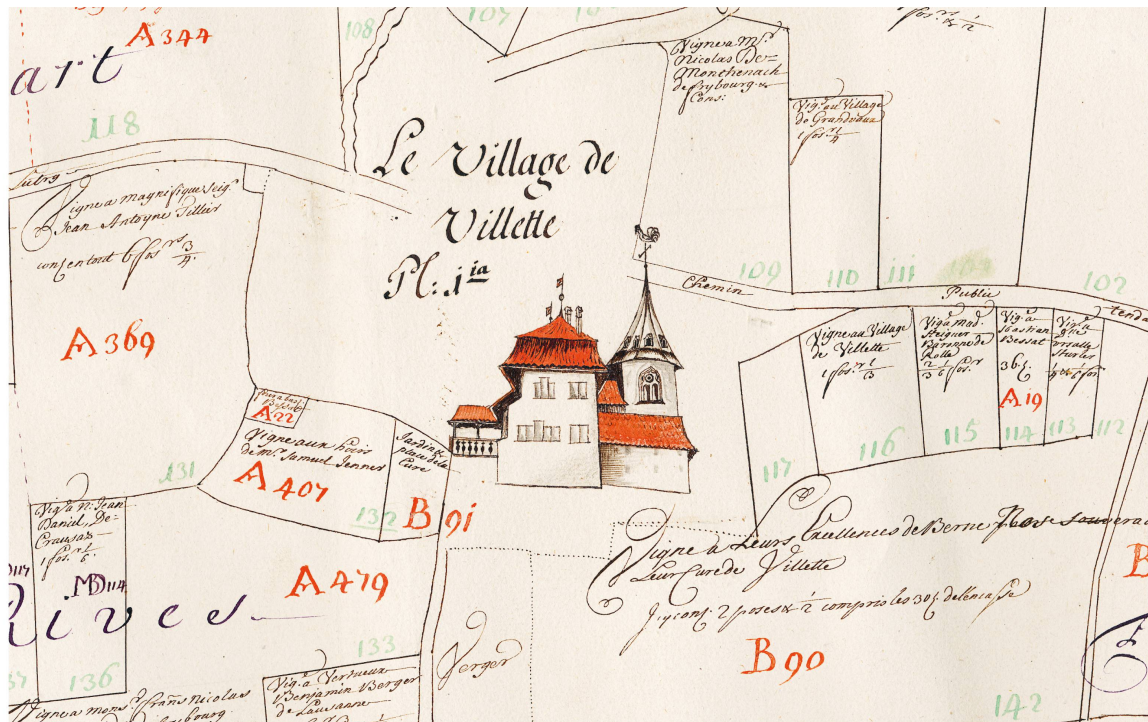
Le gouvernement bernois s'arrogeait à la fois les bénéfices des redevances féodales et de la perception de la dîme. Soucieux des profits économiques, il fait, en 1680, de l'appellation «Lavaux» une marque protégée pour les vins. En raison de la présence de nombreuses communautés politiques, seigneuriales et religieuses, et d'influents familles nobles et patriciennes, les autorités bernoises, elles-mêmes propriétaires de biens-fonds, prudentes et réalistes, ne voulurent pas transformer la marqueterie des propriétés, dans la mesure où leur pouvoir n'était pas remis en cause. Elles maintinrent ainsi dans leurs possessions de vignobles les trois bailliages de Payerne, d'Oron et de Vevey à l'intérieur des limites du bailliage de Lausanne.

Déjà en 1397, on constatait que le quart des revenus de l'évêque de Lausanne provenait de Lavaux : il y avait proportionnellement plus de ressources fournies que d'habitants⁶. Selon l'étude comparée des comptes baillivaux de 1744, 1759, 1769, 1775, 1785 et 1793, le

⁴ Anne-Marie Courtieu-Capt, *Recherche sur l'histoire du vignoble au Moyen Âge dans la partie méridionale de l'ancien diocèse de Lausanne*, Paris : École Nationale des Chartes de Paris (Thèse dactylographiée), 1959, *passim*, et Jean-Daniel Morerod, «Le Saint Empire patronne Lausanne et le Pays de Vaud», in *Histoire vaudoise*, Gollion : Association pour l'histoire vaudoise, 2015, pp. 168-178.

⁵ Seule exception, la paroisse de Corsier fut rattachée à la fois au bailliage d'Oron pour les affaires civiles et au bailliage de Lausanne pour les affaires militaires. Notons qu'en 1598 Savigny devient une paroisse autonome (en 1766, on incorpore celle de Belmont à Lutry, jusqu'alors annexe de Pully). En 1734 et en 1766, Chexbres et Cully sont érigées en paroisse.

⁶ ACV, Ac 4, fol. 23v-38r dans Jean-Daniel Morerod, *Genèse d'une principauté épiscopale*, *op. cit.*, pp. 447-454; 576-586.



L'église de Villetle, extrait du plan de 1710-1711.

bailliage de Lausanne produisait 25,7% des recettes en vin des terres vaudoises, soit 11% de plus que le bailliage de Payerne, le deuxième en importance dans le Pays de Vaud.

QUAND LA VILLE DE LAUSANNE INVESTIT LAVAUX

En 1536, à la Réforme, et pour le prix de leur soumission à LL.EE. de Berne, les autorités lausannoises deviennent les propriétaires de vastes domaines forestiers, de prés, de vergers et de vignes dont la plus emblématique est le Clos des Abbayes, sur la commune de Puidoux, ancienne possession du couvent de Montheron. En 1802, plus de quatre ans après le départ des Bernois, la Ville de Lausanne acquit le domaine de Clos des Moines, dans la contiguïté avec celui du Clos des Abbayes, outre les vignes du Burignon sur la commune de Chardonne. À l'ouest, elle récupérera les vignobles de l'Abbaye de Mont, sur les communes de Mont-sur-Rolle et de Perroy, dans une région où la présence de propriétaires lausannois fut constamment freinée, déjà dès le Moyen Âge, par la mainmise du Chapitre Notre-Dame de Lausanne, des couvents de Bonmont et Romainmôtier, et les bourgs de Genève, Nyon et de Morges.

Entre ces deux dates, et même jusqu'au début du XX^e siècle, l'économie lausannoise a tiré une grande partie de ses revenus des produits de la viticulture à Lavaux; pour autant aucun lieu ne relève de la Ville de Lausanne du point de vue de la juridiction.

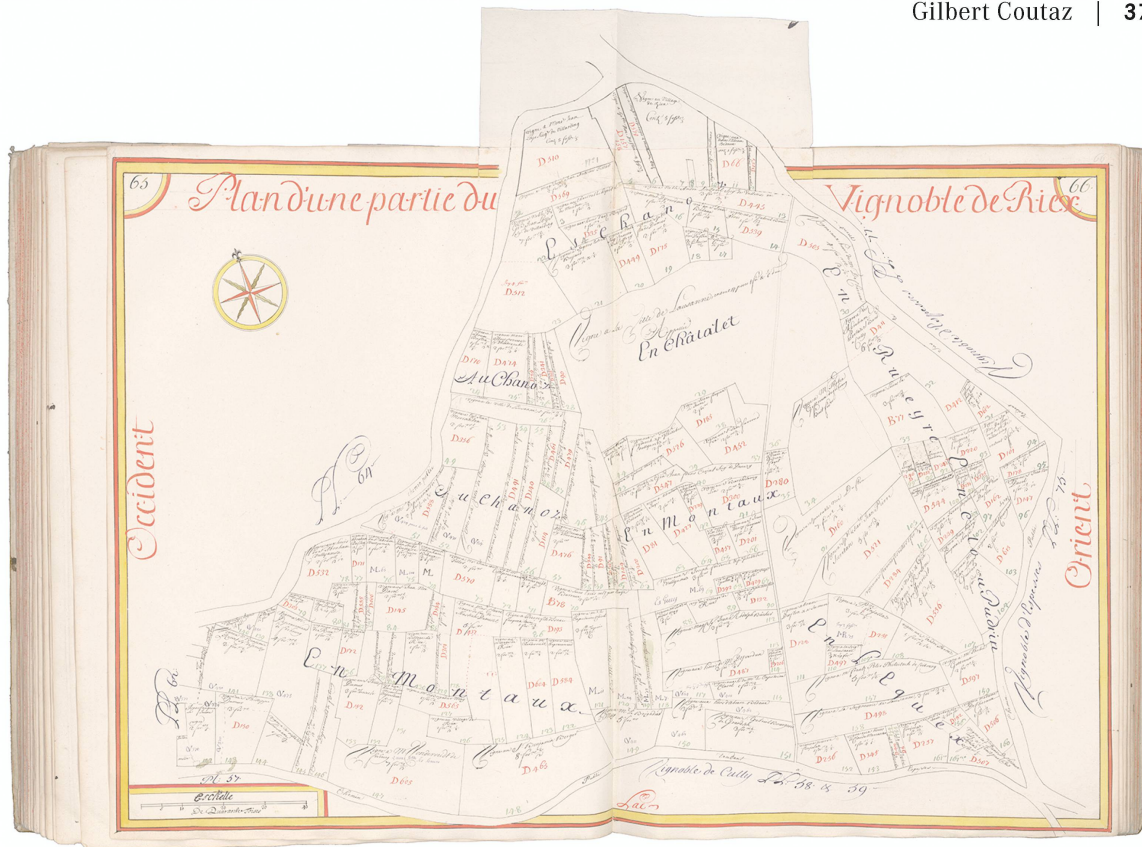
Durant la période bernoise – outre les vignobles dépendant de la cité – le Corps de Ville ou la Seigneurie de Lausanne (communauté des bourgeois et des habitants), l'Hôpital Notre-Dame fondé en 1277-1279, la Bourse des pauvres créée peu après 1536 et les familles de notables et des bourgeois de Lausanne détenaient des vignes à l'extérieur du territoire de la ville. Au milieu du XVIII^e siècle, le patrimoine viticole de la Seigneurie de Lausanne, à l'extérieur de son territoire, était composé du domaine du Dézaley et de parchets éparpillés sur les terres de Pully (Au Crêt, En Montillier-dessus, Au Caudoz), de Lutry avec les villages très proches d'Aran, de Savuit, Riex et Paudex (Châtelet, Taillepied, Palaz, la Grande vigne, Montagny et En Bertholod), de Corsier (Blanchettes), de Cully, Épesses, Grandvaux et Villette.

Entre 1770 et 1799, on établit un rentier des amodiations des vignes appartenant à la Seigneurie de Lausanne, à l'Hôpital et à la Bourse des pauvres. La comparaison des données fait ressortir d'utiles renseignements : la Bourse des pauvres est le plus gros propriétaire avec près de 52 hectares de vignes dont 3,9 hectares en dehors de Lausanne. La Seigneurie de Lausanne dispose d'environ 33 hectares dont le tiers à Lausanne, et l'Hôpital Notre-Dame de 12 hectares dont 40 % à Lavaux. À l'époque bernoise, la surface du territoire de Lausanne, sans les Râpes, était de 1850 hectares dont 396 étaient occupés par des vignes.

Selon un état des vignes de 1710-1711, dans la paroisse de Villette, la Seigneurie possédait grâce au château de Menthon des biens disséminés à Aran, Cheseaux, Cully, Épesses, Grandvaux, Riex et Villette même ; le vignoble représente une superficie de plus de 6,7 hectares répartis entre une multitude de parchets. À preuve, le plus important à la Tour du Crest d'Épesses, comptait une surface de trente ares, tandis que le plus petit Au Chanoz, soit au Chattelet, à Riex, mesurait à peine un are.

Bénéficiant à l'origine des revenus des biens de l'ancien couvent de la Madeleine, des églises paroissiales désaffectées à la Réforme, telles que Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Étienne, Saint-Laurent et Sainte-Croix et des confréries, la Bourse des pauvres administrait un domaine viticole, concentré avant tout sur le territoire de Lausanne. Dans les années 1750, comme déjà au XVI^e siècle, elle détenait un lot de vignes partagées entre les territoires de Lutry (En Morattel, En Grand Champ, En Crausaz, À la Plattaz) et de Riex (En Morattel-dessus et dessous, À la Gacounnaz, En Ferraires, À l'Escuez et En Chenalettaz), ainsi qu'entre ceux de Cully et de Pully (En Chamblandes).

Plusieurs états de vignes de l'Hôpital Notre-Dame ont été conservés entre la première moitié du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle. Ils font apparaître que plus du 60 % des surfaces viticoles sont regroupées sur le territoire de Lausanne. Le reste est réparti sur les territoires de Pully (Au Caudoz, En Lallex, Au Pechon, Au Crest, En Pallin, Sous le Temple ou Sous l'Église), de Paudex et de Cully (En Rovérée, À Hepattalaire, À la



Extrait du plan cadastral du vignoble de Rieux, dans la paroisse de Villette, 1710-1711 : la mosaïque des parcelles et des propriétaires.

Scolastique, Au Treytorrens). L'hôpital eut momentanément des terres à Calamin et à Saint-Saphorin. La vigne des Boverattes à Pully qui comptait au milieu du XVIII^e siècle une étendue de 1,4 hectare, était le plus grand mas des possessions de l'Hôpital dont il dépendait déjà depuis le XV^e siècle. En 1542, l'Hôpital comptait sur le territoire de Lausanne au moins 12,75 hectares de vignes et plus de 9,1 hectares à Calamin, Corsier, Cully, Lutry, Paudex, Pully, Renens et Saint-Saphorin. À la fin du XVII^e siècle, l'Hôpital avait perdu une partie de ses vignes à l'extérieur de Lausanne. Seules celles situées à Paudex et à Pully, soit 5,2 hectares, appartiennent encore au patrimoine de l'Hôpital.

À la fin du XVIII^e siècle, la surface viticole sur le territoire de Lausanne, ainsi que celle possédée par des bourgeois de la ville sur La Côte et à Lavaux était estimée à plus de 1600 poses, à savoir 688 hectares. Elle produisait une moyenne de 3 800 000 à 4 600 000 litres par an ; cela représentait une surproduction de 30 % par rapport aux besoins de la population lausannoise⁷.

⁷ Les références documentaires de ce chapitre proviennent des AVL, Chancellerie 61 A/4, Chavannes, A 36, A 37, et de Gilbert Coutaz, *Les 450 vendanges des vignobles de la Ville de Lausanne*, Denges-Lausanne: Éd. du Verseau, 1987, pp. 39-76.

UNE TERRE D'ÉQUILIBRE DES POUVOIRS SOUS LA CONFÉDÉRATION DES XIII CANTONS

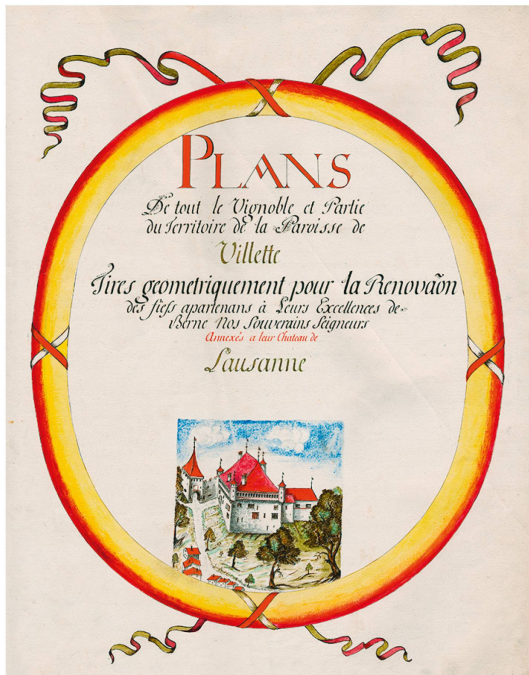
Le 6 décembre 1525, la Ville de Lausanne avait signé un traité de combourgeoisie avec les villes de Berne et de Fribourg. Intervenant au terme de plusieurs renversements d'alliances, cet acte va justifier l'intervention conjointe de Berne dans le Pays de Vaud, en 1536, sous le contrôle des autres cantons.

Malgré son enclavement dans le territoire sous domination bernoise, le canton de Fribourg afficha constamment, dès 1525, sa fidélité au catholicisme, partant son insularité confessionnelle. Il était au contact de Berne, depuis les Guerres de Bourgogne, dans les bailliages communs de Grandson, Orbe-Échallens et Morat. En introduisant la Réforme, Berne s'affichait en opposition à Fribourg et usa de sa force pour imposer la procédure du « Plus », soit l'adoption de la Réforme partout où les habitants y étaient majoritairement favorables. À noter que, lorsque le parti catholique l'emportait, le renoncement à l'introduction de la Réforme ne fut pas systématique.

Le bailliage commun de Grandson passa à la Réforme, non sans quelque arrangement entre les deux cantons lorsqu'il s'est agi de séculariser les biens du couvent des chartreux de La Lance. Il en alla de même avec Orbe, sous les coups de boutoir de Pierre Viret. Par contre, les paroisses d'Assens, de Bottens et de Villars-le-Terroir restèrent fidèles à la foi catholique, avec l'aide de Fribourg. Malgré les succès des Bernois dans les bailliages communs, les deux gouvernements renouvelèrent périodiquement leur alliance. Ils s'interdirent les actes de guerre réciproques. Ils continrent les risques de conflits dans les bailliages communs et en 1555, ils surent partager à l'amiable les biens du comté de Gruyère. Enfin, Fribourg opta pour une position de neutralité dans le conflit berno-savoyard (1589-1590) et dans les deux guerres confessionnelles de Villmergen (1669 et 1712).

À côté de vignobles relevant de plusieurs familles fribourgeoises, les institutions religieuses avaient créé des domaines viticoles importants à Lavaux. Après l'arrivée des Bernois, ils conservèrent leurs biens qui suivirent le destin de chaque institution. Ainsi, Humilimont, en Ogoz (en fait le Collège Saint-Michel), Hauterive (les chartreuses gruériennes de La Valsainte et de La Part-Dieu), le Chapitre de Saint-Nicolas, les Cordeliers de Fribourg, les cisterciennes de la Fille-Dieu à Romont formaient autant d'îlots catholiques dans le pays devenu bernois et protestant. Certaines cures disposaient de leur propre vignoble sur Chardonne, comme la cure de Sâles ou celle d'Attalens, dont l'appellation s'est conservée jusqu'à aujourd'hui.

Certes, les Bernois ne pouvaient pas imposer la foi protestante aux institutions religieuses situées dans le canton de Fribourg. Ils auraient néanmoins pu exiger la dépendance laïque de leurs biens en terre de Lavaux, à l'instar de la sécularisation systématique de l'ensemble des biens ecclésiastiques sur lesquels ils avaient fait main basse. Ainsi, les vignes du couvent clunisien de Payerne revinrent à Berne, et la commune



Maîtres du Pays de Vaud durant 262 ans, LL.EE. de Berne exercèrent leur pouvoir économique par le contrôle et l'écoulement des produits des vignobles de Lavaux, 1710-1711.

broyarde ne posséda donc des vignes à Lutry et Grandvaux que depuis la conquête bernoise. Une telle situation atypique trouve sa réponse dans les termes de la cohabitation de deux puissances qui ont su, ou dû, transcender leur clivage confessionnel pour ne pas rompre leur lien confédéral⁸.

UNE MOSAÏQUE D'ENCLAVES ATTRACTIVES

La valeur foncière des vignes dépasse de beaucoup la valeur des champs. De 1692 à 1719, une pose de vigne à Lausanne coûte en moyenne quelque 1835 florins contre 265 florins seulement pour une pose de champ. Malgré leurs nombreuses ordonnances pour limiter la superficie viticole, LL.EE. de Berne doivent constater, en 1732, l'insuccès de leur politique. On recense alors 51,6 hectares supplémentaires de vignes dans le bailliage de Lausanne dont 5,1 hectares pour les seules paroisses de Lavaux. Posséder des vignes donne du prestige à leur propriétaire, ce qui les met en contact avec les puissances financières et politiques. Cette prérogative explique l'intérêt pour les communautés d'habitants, les familles et les particuliers à posséder des vignes surtout sur une

⁸ Beat Junker, Anne-Marie Dubler, « Berne, canton », in *DHS*, t. 2, 2003, pp. 193-194; Georges Andrey, « Fribourg, canton », in *DHS*, t. 5, 2006, pp. 218-219; Georges Ducotterd, *Les Faverges en Lavaux. Vignoble millénaire*, Lausanne: Éd. du Grand-Pont, 1976; Albert Burmeister, *Les vignes de Payerne à Lavaux*, Lausanne: Imprimeries Réunies S.A., 1932, pp. 4-10.



La paroisse, l'aire de référence de Lavaux, selon la carte générale de la paroisse de Villette, environ 1740.

terre aussi emblématique que celle de Lavaux⁹. Il apparaît qu'aux XVII^e ou XVIII^e siècles, les plus gros propriétaires de vignes sont des individus et des familles qui n'habitent pas Lavaux. Omnipotentes, LL.EE. de Berne s'assurent également de la perception des dîmes en vin et des lieux d'encavage; elles prohibent ou du moins contingentent les vins n'appartenant pas à la zone de production et considérés comme étrangers.

⁹ Louis Junod, «Essai sur la propriété foncière à Lavaux en 1550», in *Mélanges offerts à M. Paul-E. Martin, par ses amis, ses collègues, ses élèves*, Genève, 1961, pp. 251-270; Georges-André Chevallaz, «Le vignoble vaudois au temps de LL.EE.», in *RHS*, 30, 1950/3, pp. 411-436.



Le plan du vignoble de la paroisse de Villette ainsi que celui du vignoble de Riex, en 1710-1711, montrent l'enchevêtrement, la dispersion, la taille moyenne et la variété de la structure sociale et des noms des propriétaires des vignes à Lavaux. On rencontre ainsi à Riex les diverses collectivités publiques de Lausanne, les parchets des seigneurs de Cully, d'Épesses et de Riex, ainsi que des particuliers de Fribourg, de Grandson, de Lausanne et de Pully. En 1803, le cadastre de la commune de Villette cite 600 propriétaires différents pour 423 hectares de vignes, alors qu'en 1745 on en compte 265 pour la seule région du Dézaley. En 1705, les propriétaires extérieurs à Lutry, alors la plus grande commune viticole de la Suisse actuelle, possédaient environ 137 hectares sur un total

de quelque 280 hectares. Ils représentent la moitié du nombre de détenteurs de vignes dans la commune et décident du travail d'une bonne partie de la population¹⁰. La famille Bovard possédait des vignes de dimensions contrastées, allant de Lutry à Riex qui augmentèrent au fil des siècles et des alliances matrimoniales¹¹. Plusieurs générations de la famille Constant de Rebecque ont eu des vignes dans la région du Dézaley. En 1757, on procéda à la rénovation de leurs droits qui avaient été reconnus pour la dernière fois entre 1670 et 1672. C'est plus de 2,7 hectares que les Constant possédaient au Dézaley, aux lieux-dits Sus le Grand Clos, Sus les Abbayes, À la Duvardaz et À la Raquelic. À leur instar, 44 particuliers confessaient devoir des censes à la Seigneurie de Lausanne pour leurs vignes : une dizaine habitait Lausanne même¹².

Si la configuration même des terres de Lavaux ne permet pas la constitution de vastes domaines, d'autres phénomènes favorisèrent la mitose ou scission des domaines : la succession au sein de familles vigneronnes nombreuses et l'essor démographique contribuèrent à donner naissance à des propriétés plus petites, comme cela est constaté sous l'influence de nouveaux arrivants au cours du XVI^e siècle, à Lutry. La diminution des parcelles condamna souvent les petits propriétaires à la pauvreté, lors de mauvaises récoltes, et à la redistribution des terres. Elle provoqua également des regroupements qui profitèrent aux plus fortunés¹³.

L'APPORT INDISPENSABLE DES IMMIGRANTS

On lit dans la *Chronique de Jehan Dumur* du XVI^e siècle, dont le patronyme est lié à Lavaux depuis le XIII^e siècle :

L'an 1564 fut une sy grande pestilence tout ä lentour du lac Lemman et pays circonvoyzins que en plusieurs maisons ne laissoit personne et principalement se mouroit fort à Lausanne, Mustreuz et Vivey, et fusmes contrainctz pour eviter le dangier nous retirer en nostre grange du basset dempuis Clarens. Dieu par saz bonte nous garde de pareillie peste. [...].

L'an 1577 fust a Berne une grande pestilence entant'qu'il mourut beaucoup de Seigneurs et bourgeois.

10 ACV, Gb 143/a et Gb 143/1-7, voir Frédéric Vassaux, *Le vignoble de la paroisse de Villette. Structure et évolution au 18^e siècle*, Lausanne, Faculté des lettres (mémoire de licence), 1998, pp. 9-45.

11 Jacqueline Favre-Bovard, *Une famille de Lavaux au XVI^e siècle. Les Bovard de La Crausaz*, Saint-Maurice : Éd. Pillet, 2000, pp. 21-116.

12 Gilbert Coutaz, *Les 450 vendanges...*, op. cit., p. 48, fig. n° 12.

13 Louis-Daniel Perret, *Lutry sous le régime bernois (1536-1798)*, Lutry: Commune de Lutry, 2000, pp. 43-54, donne un état des propriétés foncières viticoles au début du XVIII^e siècle qui illustre nos constats.

Le mesme an fust grande disette de vin et principalement de blanc. Le chert se vendoit trente trois escus pistoletz.¹⁴

S'il est certain que les moines sont, dès le XII^e siècle, à l'origine de la viticulture à large échelle à Lavaux, ils doivent rapidement faire face à une tâche de grande ampleur ainsi qu'au manque de main-d'œuvre. Très tôt, dès le XIV^e siècle, ils seront obligés de recourir à des frères convers et, à défaut, ils font appel déjà dès la fin des années 1240 aux vigneron laïques. Le prieuré de Lutry qui employait un nombre élevé de serfs taillables, décida au milieu du XV^e siècle d'un affranchissement collectif afin d'éviter un éventuel exode de ces corvéables tenanciers. Ces nouveaux affranchis demeurèrent toutefois étroitement assujettis à leur seigneur, à qui ils continuèrent de payer des impôts. En revanche, ces personnes jusqu'alors immobilisées par la taillabilité avaient obtenu le droit à la mobilité, certes plus nominale que réelle, qui impliquait que les tenures pouvaient alors changer de propriétaires. Ce sont ces dispositions nouvelles qui ouvrirent la porte à l'immigration alpine, ainsi que les besoins des politiques actives de défrichage, conduites dès les années 1380 à l'exemple des paroisses de Lutry et Villette. Le déficit démographique dû aux pestes endémiques qui frappèrent la région dès le milieu du XIV^e siècle jusqu'aux années 1650, a été comblé par des vagues migratoires dont les plus importantes trouvent leur place déjà au XV^e siècle et tout au long du XVI^e siècle.

C'est dans la seconde moitié du XV^e siècle que Lavaux vit arriver un afflux de population lombarde qui allait s'implanter temporairement d'abord puis de manière définitive. Les Lombards étaient recrutés pour diverses tâches de maçonnerie. En tant que vignolans (métayer) et tâcherons (journaliers), ils étaient d'abord au service des propriétaires vigneron, avant de devenir à leur tour vigneron.

Les arrivées du XVI^e siècle relèvent d'un cycle d'intégration concernant des réseaux patronymiques ayant des foyers d'origine précis et communs : en Chablais, la Dranse de Morzine avec l'axe Morzine-Aulps-Le Biot ; en Faucigny, le Haut-Giffre avec les paroisses de Samoëns et de Sixt, la basse vallée de l'Arbe et le mandement de Saint-Jeoire ; enfin, dans le diocèse de Novare, la haute vallée d'Ossola. De ces quatre foyers migratoires proviennent la plupart des familles dont les patronymes demeurent en Lavaux encore aujourd'hui. En raison de sa vigueur, l'immigration renouvela durablement le tissu social de Lavaux, quand elle ne prit pas la place des anciennes familles bourgeoises¹⁵.

¹⁴ Maxime Reymond, « La chronique de Jehan Dumur », in *RHV*, 25, 1917, pp. 277-278.

¹⁵ L'ensemble des informations est tiré de l'étude de Jean-Pierre Bastian, *Une immigration alpine à Lavaux aux XV^e et XVI^e siècles. Lombards, Faucignerans et Chablaisiens*, Lausanne : BHV, 2012, *passim* (BHV 137). Voir *idem*, « La mémoire de l'origine : Familles vaudoises, Immigration et identité huguenote », in *RHV*, 125, 2017, pp. 133-150. Voir aussi *idem*, dans cet ouvrage pp. 65-73.

Aujourd'hui, le vignoble de Lavaux représente 5022 parcelles viticoles pour une surface de 806 hectares. Il se partage entre 1754 propriétaires. Quatre cinquièmes des domaines sont en mains familiales, le solde relevant des 10 communes de Lavaux (8 %), de communes vaudoises extérieures à la région dont celles de Lausanne et de Payerne (10 %) et des cantons de Vaud et de Fribourg (8 %) ¹⁶. Or, cette réalité fragile, en mutation avec le regroupement des parcelles au travers d'achats de grandes maisons viticoles, résulte d'un phénomène récent.

La terre de Lavaux a été façonnée, au fil des siècles, par les apports extérieurs. Elle a accueilli diverses autorités politiques, religieuses et de nombreux propriétaires, étrangers à la région et plusieurs vagues migratoires dont une grande partie des individus ont fait souche et se sont mêlés aux populations autochtones. Faut-il penser pour autant que l'acte de rébellion du Major Davel, en 1723, ne pouvait survenir que dans une telle région, soumise aux influences extérieures, située à la confluence des pouvoirs des cantons souverains de Berne et de Fribourg et de la ville sujette de Lausanne ? Si la vigne est restée l'empreinte séculaire de Lavaux, elle continue à se prévaloir d'enclaves viticoles : le temps les a rendues aussi rares que prestigieuses, remémorant une présence lointaine et continue, non démentie par les changements politiques et malgré les fortes transformations économiques et sociétales.

¹⁶ Chiffres fournis par le Service cantonal de l'agriculture et de la viticulture, 11 juillet 2017.